Précarité professionnelle : le CESE appelle à des mesures fortes pour une économie plus inclusive

Avis adopté " Lutter contre la précarité professionnelle par une économie plus inclusive "

PUBLIÉ LE 24/02/2026

Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) a adopté ce jour en séance plénière son avis intitulé « Lutter contre la précarité professionnelle par une économie plus inclusive ». Alors que le taux de chômage a reculé en dix ans pour s'établir à 7,9 % fin 2025, la précarité du travail et de l'emploi demeure massive et multiforme. En 2026, avoir un emploi ne protège plus nécessairement de la précarité ni de l'instabilité. Cet avis, présenté par Jean-Marc Boivin, représentant des associations de solidarité internationale de Coordination SUD, et Saïd Hammouche, CEO et fondateur du Groupe Mozaïk RH, formule 20 préconisations destinées à améliorer la qualité de l'emploi et à faire de l'inclusion économique un principe structurant de l'action publique et des stratégies d'entreprise. **Il a été adopté avec 84 voix pour.**

Une précarité de « plein emploi »
Depuis deux décennies, les politiques de l'emploi se sont principalement concentrées sur l'accès à l'emploi et le volume de postes créés. Si le chômage a diminué, cette évolution n'a pas mécaniquement entraîné le recul de la précarité. En 2025, 2,3 millions de personnes en emploi vivent avec moins de 1 288 euros par mois et le taux de pauvreté atteint aujourd'hui son plus haut niveau. Près de 19 % des travailleurs indépendants sont concernés.

Des conditions de travail dégradées
La précarité professionnelle ne se limite plus à l'instabilité contractuelle : elle s'exprime dans la stagnation des rémunérations, le développement du temps partiel subi et des horaires fragmentés, l'intensification des cadences, la dégradation des conditions de travail, l'isolement professionnel ou encore la difficulté d'accès au logement et à la mobilité. Près de 45 % des salariés déclarent que leur travail est physiquement ou mentalement pénible.

Une précarité qui touche d'abord les plus exposés
Elle touche des personnes déjà précaires et les habitants de territoires fragilisés économiquement (35% de chômage dans les territoires d'outre-mer, 18% dans les QPV), qui subissent les effets cumulatifs de trappes à précarité et à pauvreté : travailleurs pauvres, jeunes entrant sur le marché du travail, femmes seules avec enfant, seniors, travailleurs peu qualifiés, personnes en situation de handicap, habitants de territoires ruraux ou de quartiers populaires, mais aussi agents publics. 1 travailleur sur 4 est à temps partiel contraint et dans la majorité des cas il s'agit de sous-emploi. 78% des emplois à temps partiel sont occupés par des femmes.

Augmentation de la précarité du travail des plateformes
Par ailleurs, le modèle productif connaît des mutations profondes tertiarisation des activités, développement de l'économie résidentielle, fragmentation accrue de l'emploi, diffusion d'un modèle « low cost », essor des plateformes numériques et de l'intelligence artificielle. Les travailleurs de plateforme illustrent cette évolution : juridiquement indépendants mais économiquement dépendants, ils cumulent revenus imprévisibles, souvent faibles, et absence de protection sociale suffisante. La crise du logement et les difficultés de transport compliquent par ailleurs l'accès et le maintien dans l'emploi, notamment pour les horaires décalés ou fragmentés.

Un avis construit à partir de réalités vécues par les citoyens et des résultats de la recherche

Pour élaborer cet avis, le CESE a conduit 19 auditions d'acteurs économiques, sociaux et territoriaux et de chercheurs. Deux journées de consultation citoyenne ont été organisées à Bondy, en Seine-Saint-Denis, et à Bar-le-Duc, dans la Meuse, afin d'entendre travailleurs pauvres, étudiants, demandeurs d'emploi, allocataires du RSA, employeurs et acteurs publics. En complément, un bilan des dernières évaluations des politiques d'aide à l'accès et au maintien dans l'emploi a été confié, à l'issue d'un appel d'offres, au cabinet Itinere, en partenariat avec ORSEU. Ce travail d'expertise indépendante a permis d'objectiver ces réalités.
Face à cette « précarité de plein emploi », le marché du travail doit être régénéré par une économie plus inclusive. Il est proposé de passer d'une économie qui répare à une économie qui prépare, en faisant de l'inclusion économique un principe directeur. Le CESE considère que la réponse ne peut se limiter à des ajustements marginaux. La précarité professionnelle constitue désormais un enjeu central de cohésion sociale. L'amélioration de la qualité de l'emploi et l'inclusion économique doivent devenir des priorités structurantes pour garantir que le travail demeure un levier de dignité, de justice sociale et de cohésion nationale.
Dans cette perspective, le CESE souligne également un angle mort persistant dans l'action publique : ce qui ne se mesure pas n'existe pas. C'est pourquoi la mise en place d'une évaluation annuelle des politiques de lutte contre la précarité professionnelle apparaît indispensable afin d'en suivre les effets, d'en apprécier l'impact réel et d'adapter les dispositifs dans la durée.

L'avis adopte 20 préconisations structurées autour de deux axes complémentaires.

1- Améliorer les conditions de travail et d'emploi et renforcer l'accès aux droits

Le CESE estime qu'il est nécessaire de mettre fin à la situation de certaines branches professionnelles dont les minima conventionnels restent inférieurs au SMIC. Il recommande l'ouverture d'une négociation interprofessionnelle afin de garantir des évolutions salariales cohérentes avec les parcours professionnels et d'utiliser les règles d'exonération de cotisations sociales comme levier incitatif pour contraindre les branches à mettre leurs grilles en conformité et à négocier régulièrement leurs minima. Il invite également les partenaires sociaux à définir des écarts de rémunération clairs entre les différents échelons et à réviser périodiquement les classifications afin de permettre de véritables progressions salariales au cours des carrières.

Le CESE recommande d'augmenter les rémunérations des agents publics afin de compenser la perte réelle de revenus consécutive à l'inflation subie ces dernières années et d'accroître l'attractivité des carrières publiques.
Pour limiter le travail discontinu et le recours excessif au temps partiel ou aux contrats courts, le CESE appelle les entreprises concernées à adhérer davantage aux groupements d'employeurs (GE) et aux groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ), afin de mutualiser l'emploi et de proposer des contrats plus stables.
Le CESE demande à l'État de garantir une compensation équitable aux Départements pour le financement du RSA, afin d'assurer l'effectivité de la solidarité nationale. Il recommande également de sécuriser les reprises d'emploi en permettant le cumul temporaire d'un revenu d'activité et du RSA à taux plein, pour éviter toute perte de ressources lors du retour au travail.
Pour lutter contre la précarité des travailleurs de plateforme, le CESE recommande d'accélérer la transposition de la directive européenne instaurant une présomption de salariat lorsque la plateforme exerce un contrôle sur l'activité, charge à celle-ci de prouver l'absence de lien de subordination. Il préconise également de renforcer les contrôles et les sanctions en cas de manquement, et de faciliter la régularisation des travailleurs étrangers en élargissant et en actualisant les listes des métiers en tension, y compris pour les activités exercées via des plateformes numériques.

2- Engager une transformation vers une économie plus inclusive afin de lutter durablement contre la précarité professionnelle

Le CESE préconise le déploiement d'une planification pour une économie inclusive, à forte dimension territoriale, afin de coordonner les stratégies nationales en matière d'inclusion économique et d'accompagner les entreprises dans des pratiques d'achat socialement responsable.
Le CESE demande d'inscrire, dans les modalités d'exécution des marchés de prestations de services, des exigences favorisant le

travail en continu et en journée, de réserver une part significative des marchés publics et privés aux très petites entreprises et aux petites et moyennes entreprises pour soutenir l'emploi local, d'intégrer des critères d'inclusion dans les référentiels de responsabilité sociétale des entreprises et de renforcer le soutien aux modèles d'entreprises à gouvernance partagée et aux financements à impact.

Cet avis est rapporté par Jean-Marc Boivin, représentant des associations de solidarité internationale (Coordination SUD) qui siège au CESE au sein du groupe des Associations, et Saïd Hammouche, CEO et fondateur du Groupe Mozaïk RH qui siège au CESE au sein du groupe Agir autrement pour l'innovation sociale et environnementale. Il a été porté par la commission Travail et Emploi. Il a été présenté? lors de l'Assemblée ple?nie?re du 24 Février 2026 à 14h30. L'avis a été adopté avec 84 voix pour, 28 voix contre et 15 abstentions.

Contact presse :
Juliette Laurent
06 79 26 37 40
juliette.laurent@plead.fr

Télécharger

© - copyright CESE - Novembre 2026